



PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFÈTE DE L'ARIÈGE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Permis de construire une centrale photovoltaïque au sol – Commune de Saint-Girons

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Girons, siège de l'enquête, à une enquête publique du lundi 4 septembre 2023 à 9h au mercredi 4 octobre 2023 à 17h, préalablement à la délivrance d'un permis de construire d'une centrale photovoltaïque flottante sur le territoire de la commune de Saint-Girons, au lieu-dit « Sières ».

La demande de permis de construire est présentée par la société « TotalÉnergies ».

Monsieur Bernard CAVAILLÉ est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Girons, située Place Jean-Ibanès à Saint-Girons (09200) :

- Mercredi 6 septembre de 9h à 11h
- Vendredi 22 septembre de 14h à 16h
- Mercredi 4 octobre de 14h à 16h

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête, incluant notamment l'étude d'impact et l'avis de la MRAE, sera consultable à l'adresse suivante sur le site des services de l'État : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> et sur le site internet de la commune de Saint-Girons : <https://www.ville-st-girons.fr>.

Un exemplaire du dossier restera déposé à la mairie de Saint-Girons, siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Ce dossier est également disponible aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-dessus.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera, par ailleurs, mis à la disposition du public, depuis un poste informatique en libre accès dans les bureaux de la préfecture de l'Ariège.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par courriel à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr ;
- par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Saint-Girons – Place Jean Ibanès – 09200 SAINT-GIRONS ;
- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Il est précisé que seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique, entre le lundi 4 septembre 2023 à 9h et le mercredi 4 octobre 2023 à 17h, pourront être prises en compte et intégrées au rapport d'enquête publique.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site des services de l'État : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale sont consultables à la mairie de Saint-Girons, siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transcrites sur le registre d'enquête publique à disposition dans chaque mairie sont consultables sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque mairie.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la préfecture de l'Ariège, ainsi qu'à la mairie de Saint-Girons, et sera publiée sur le site internet des services de l'État de l'Ariège (<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>) et sur le site internet de la commune de Saint-Girons : <https://www.ville-st-girons.fr>.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète de l'Ariège statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.